

**Arrêté n° 2019-16 portant proclamation des résultats des élections au conseil consultatif du campus des Comtes de Champagne**

**Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,**

VU l'arrêté électoral n°2019-05 à l'élection des représentants étudiants au conseil consultatif du campus des comtes de champagne,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Sont proclamés les résultats suivants :

**Collège « Usagers (Etudiants Représentants de l'UFR Droit et Science Politique) »**

Sièges à pourvoir : 1

Inscrits : 485

Votants : 13

Suffrages exprimés : 13

Bulletins blancs ou nuls : 0

Quotient électoral : 13

**Ont obtenu :**

Listes	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
CAILLAUT Adrien	13	1	0	1

**Sont déclarés élus :**

Titulaire	CAILLAUT Adrien	Suppléante	CHOPIN Léa
-----------	-----------------	------------	------------

**Article 2 : Exécution**

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis à la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Reims, le 1 MARS 2019  
Le Président de l'Université,



Guillaume GELLE

Mis en ligne le : 01.03.2019  
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 01.03.2019